



Compte-rendu des rendez-vous au Ministère de l'Éducation Nationale et au Cabinet du Premier Ministre

Jeudi 23 mai 2013

La FLAREP a été reçue le jeudi 23 mai au ministère de l'Éducation Nationale, par M. Jean-François Plard, conseiller technique en charge des langues et cultures régionales auprès du ministre de l'Éducation ainsi qu'à Matignon par MM. Jean-Paul de Gaudemar et Denis Berthomier, conseiller éducation et conseiller culture auprès du Premier ministre.

Au cours de ces 2 entretiens qui ont respectivement duré deux et une heure dans un climat de bonne écoute, la délégation de la FLAREP a remis le dossier contenant ses préconisations pour un développement de l'enseignement des langues et cultures régionales (voir en Annexe). Elle a donc particulièrement insisté sur :

- l'importance de la place que doivent avoir les langues et cultures régionales de France dans la loi de refondation de l'école en tant que facteur de réussite scolaire et d'ouverture culturelle ;
- le fait que, malgré la non ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, beaucoup de choses pouvaient être faites pour développer l'enseignement de nos langues et de nos cultures dans les régions concernées ;
- le rôle fondamental de l'Etat qui doit, dans le cadre d'une véritable politique de l'offre d'enseignement, veiller à généraliser la signature de conventions dans l'ensemble des régions concernées mais aussi veiller à leur entière application tout en évitant certaines dérives causées par une « régionalisation » excessive (cf. OPLB) ;
- la nécessité de fournir les moyens de mettre en place cette politique (postes aux concours, textes ministériels incitatifs, hausse des coefficients aux épreuves de LCR, formation des enseignants...) conformément aux dernières annonces du ministre.

Pour conclure a été présenté le pôle FLAREP.

En réponse à notre intervention, M. Plard a confirmé que la non-ratification de la Charte et que la proposition d'une loi cadre spécifique aux langues régionales serait pour le moment difficile à réaliser à cause du calendrier législatif très serré et de la difficulté qu'il y aurait à réunir une majorité pour voter une telle loi.

Il a présenté le travail réalisé dans le cadre de la discussion du texte de loi au Sénat en nous précisant la nouvelle rédaction de l'article 27 bis qui allait dans le sens d'une meilleure prise en compte des langues régionales par la loi. Il a également indiqué que les ESPE (qui remplacent les IUFM) délivreront une formation en langues et cultures régionales.

M.M. de Gaudemar et Berthomier ont souligné que beaucoup de choses pouvaient être réalisées malgré la non-ratification de la Charte. M. De Gaudemar après s'être expliqué sur le raté que constituait l'adoption régressive de l'article 27 bis à l'A.N en première lecture a insisté sur le fait qu'il y avait cependant des réticences de type « jacobinistes » au sein du ministère de l'Éducation Nationale mais que son expérience de terrain en tant que recteur de Strasbourg, Toulouse et Aix-Marseille lui ont apporté la preuve que l'on pouvait développer l'enseignement de nos langues et cultures qui sont un véritable atout pour les élèves. Il a précisé qu'il fallait effectivement des textes et des moyens pour cela et a conclu qu'il s'emploierait à l'expliquer au ministère de l'Éducation Nationale.

Délégation FLAREP : Olivier LAMARQUE (Felco), Mixel ESTEBAN (Ikas-bi), Thierry DELOBEL (FLAREP)